

Avermes, le 22 octobre 2025

DECISION

N°05/2025

Le Maire de la Commune d'Avermes (Allier),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122.22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 14 décembre 2023, portant délégation de pouvoir au Maire,

Considérant la demande de Mme Laura MICHELET de prendre location d'un local communal situé au 2 chemin des Vaches à Avermes,

DECIDE

Article 1

Un local de 57.85m² situé au 2 chemin des Vaches à Avermes ainsi que la jouissance du couloir partagé avec le locataire du local adjacent d'une superficie de 36.80m² est loué à titre de bail professionnel à Madame Laura MICHELET psychomotricienne pour une durée de 6 années qui commence à courir le 1^{er} novembre 2025 pour se terminer le 31 octobre 2031.

Article 2

Le bail est consenti et accepté pour un loyer mensuel de 417 euros, révisable chaque année au 1^{er} novembre auquel s'ajoutent les charges récupérables dont 300 euros annuels à verser au titre des prestations d'entretien du couloir partagé.

Article 3

Madame la directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Le Maire,
Signé
Jean-Luc ALBOUY